Protéger les espaces naturels



Femelle léopard (Panthera pardus) et son petit, réserve du Masaï Mara, Kenya.

Photo @Michel et Christine Denis-Hu



L'amour d'une mère pour son petit permet la transmission de la vie. Dans la nature, la coopération entre espèces est aussi courante que la compétition.



On ne peut pas essayer de sauver un oiseau en coupant l'arbre dans lequel il a fait son nid. Pour protéger une espèce, il faut avant tout préserver son lieu de vie. Et dans certains cas, cet habitat est très vaste. Par exemple, pour chasser et se nourrir, un seul tigre du Bengale a besoin d'un territoire de 70 km², et il faut des milliers de tigres pour assurer la survie de l'espèce. Ce qui est d'autant plus problématique que les grands prédateurs comme le tigre, le léopard ou l'ours cohabitent difficilement avec les hommes. Dans le monde, 12 % des espaces naturelles sont protégés. Mais réserves naturelles et parcs nationautent leurs limiteries. Ainsi l'ours brun n'est plus chassé dans notre pays depuis 1957. À l'époque, on comptait 70 individus dans les Pyrénées. Ils étaient moins de 10 à la fin des années 1980. Depuis, d'autres ours ont été importés de Siovènie.